

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 10 juillet 2019
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mille dix-neuf, le dix juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Mesdames Charline MONNET, Myriam BLANZAT, Messieurs Jean-François BOIRIE, André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Mesdames Clotilde GUILLOTIN, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Messieurs Mickaël LAGIER, Patrick CHAVAROT.

Excusés : Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Madame Claire VAN DER HEYDEN, Madame Lydia VANNUCCI

Procurations : Monsieur Fabien RUGGIRELLO à Monsieur Dominique VAURIS, Madame Claire VAN DER HEYDEN à Monsieur André BELVERGE, Madame Lydia VANNUCCI à Monsieur Patrick CHAVAROT.

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2019

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 12 juin 2019, il est adopté à l'unanimité.

2 - DELIB N° D01-100719 ECOLE PROJET EQUIPEMENT NUMERIQUE-ADHESION AU PROGRAMME LEADER

Charline MONNET, adjointe, fait part à l'assemblée de la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques au sein de l'école et notamment l'intégration d'un volet numérique.

Cet usage permet une nouvelle pratique pédagogique pour les enseignants et l'acquisition d'une culture numérique pour les élèves dans son parcours de citoyen.

Après une rencontre avec l'enseignante référente aux usages numériques pour les écoles et le directeur de l'école, nous avons l'opportunité de bénéficier du programme leader porté par le Parc Livradois Forez pour les projets inférieurs à 10 000 €.

Le projet défini en concertation avec l'équipe enseignante bénéficiera à la classe de Cours Préparatoire.

Un projet d'équipement précis en matériel numérique a été élaboré par l'équipe enseignante sur les conseils avisés de l'enseignante référente aux usages numériques. Un descriptif avec cahier des charges a été dressé concernant un tableau numérique, un logiciel spécifique, système de réglage en hauteur, ensemble audio, ordinateur portable, visualiseur, fixations murales, tablettes, câbles de charge, casques audio doubleurs Jack, housses spécifiques, routeur wifi, multiprise, maintenance du matériel et formation.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de doter une classe en équipement numérique défini par le descriptif précis,
- D'opter pour l'inscription du projet dans le cadre du programme Leader porté par le Parc Livradois Forez, avec un taux de financement à 80% pour un projet d'environ 10 000€,
- De demander à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour la réalisation du projet,
- D'inscrire les dépenses aux comptes 204 et 2183 du budget en cours.

3 - DELIB N° D02-100719 ECOLE TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES 2019/2020

Charline MONNET, adjointe, rappelle les anciens tarifs des services périscolaires.

Les tarifs sont fixés selon le quotient familial défini par le Conseil Municipal.

Les tarifs de la cantine sont augmentés en référence à l'indice INSEE de la consommation de janvier 2019.

La pénalité de dix euros est maintenue pour la cantine pour les enfants qui ne sont pas inscrits avant dix-huit heures la veille au soir, et de 2.50€ pour la garderie le jour même à partir de sept heures conformément au règlement intérieur des activités périscolaires.

Nouvelle grille tarifaire :

Quotient familial	Garderie 1/2h	Cantine	Etude surveillée 1h
QF1 de 0 à 600€	0.26	3.34	0.52
QF2 de 601 à 700€	0.31	3.44	0.62
QF3 de 701 à 900€	0.41	3.64	0.82
PLEIN TARIF > à 901€	0.46	3.85	0.92
Adultes enseignants		4.10	
Personnel municipal		3.55	
Intervenant extérieur		5.10	

Le conseil municipal valide les tarifs à l'unanimité qui s'appliquent à compter du 2 septembre 2019.

4 – DELIB N° 03-100719 ECOLE : REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES Modifications

Madame Charline MONNET rappelle le règlement intérieur des services périscolaires.

Compte tenu de l'instauration de l'étude surveillée le soir, les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30, nous avons intégré dans l'accueil du soir, les possibilités de fréquentation, et de départ de l'étude. Nous avons ajouté les dispositions à prendre par les parents, en cas d'absences des enfants.

De plus, nous avons ajouté une nouvelle clause dans la rubrique « Vie éducative, discipline, dispositions communes aux élèves » qui concerne particulièrement le comportement de l'enfant qui **perturbe gravement** et de façon **durable** le fonctionnement du restaurant scolaire. Un courrier circonstancié sera adressé à la famille par la mairie au bout de cinq notifications, l'élève pourra être exclu du restaurant scolaire.

Le règlement intérieur a été modifié en conséquence, en raison de ces différents changements.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce nouveau règlement intérieur des services périscolaires, qui sera soumis aux parents d'élèves, dont accusé de lecture sera demandé à l'inscription des services périscolaires.

5 - DELIB N°D04-100719 REGION DISPOSITIFS REGIONAUX D'AIDES AUX COMMUNES

Monsieur le Maire nous donne lecture du courrier émanant du conseil Régional en date du 17 juin 2019 proposant le renouvellement des dispositifs régionaux Bonus d'aide aux communes pour les années 2019-2020-2021. Ces projets sont financés par les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le bonus ruralité finance des opérations pour les communes comptant moins de 2000 habitants avec un taux maximum de subvention régionale de 50% pour des investissements plafonnés à 150 000€.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire des propositions qui peuvent être éligibles à ces financements régionaux.

Plusieurs projets peuvent intégrer le cadre du financement proposé :

- ✓ Accessibilité de la Maison des Associations,
- ✓ Rideaux école Bâtiment 91 et bâtiment 2018,
- ✓ Accès au site de Notre Dame de Roche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'accepter les propositions citées ci-dessus,
- ✓ De s'assurer que le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes peut intégrer plusieurs projets en même temps,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à établir les dossiers et les demandes de financement s'y rapportant.

6 – DELIB N°D05-100719 VENTE DE BOIS A LA ROUYEYRE

Monsieur le Maire informe que la scierie AUZANCE à Fayet le Château a fait une offre concernant un lot de peupliers situés sur le village de la Rouveyre.

La société prend à sa charge l'abattage et le débardage des arbres.

Ce lot de bois a été estimé à 15€ le m³ au réel sur écorce. Après exploitation du lot de bois, charge Monsieur le Maire d'affecter la recette au budget de fonctionnement de l'exercice en cours.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Cérémonie du 14 juillet

Cérémonie à 11h. Un pot sera servi à l'issue de la cérémonie. Un repas champêtre est organisé par **Télédome** à partir de midi sur « le Breuil ».

Réfection des chemins organisés avec les agriculteurs de la commune

La remise en forme des chemins avec l'entreprise Colas et les agriculteurs aura lieu les mercredi 4 septembre et jeudi 5 septembre.

football Club St –Julien- de -Coppel

Le ballon d'eau chaude de 750 l obsolète a été changé cette semaine.

Les douches des vestiaires du club, des visiteurs et de l'arbitre sont en très mauvais état et ne fonctionnent plus. Il est décidé de remplacer l'ensemble des pommes de douches et des robinets de celles-ci. Le club de football prend à sa charge l'équivalent de la moitié de la somme des travaux.

Un nouveau Président a été nommé : Jean Terrasson.

Adressage

Des propositions de dénomination de rues continuent d'arriver en mairie.

Terrain de pétanque

L'agent communal a désherbé et nettoyé les deux terrains de pétanque et l'allée de cours au stade de foot. Pour accomplir cette tâche la municipalité a emprunté du matériel spécifique à la commune de Billom. Ce matériel qui s'attèle derrière le tracteur de notre commune.

Point enseignant/ personnel /communal municipalité

A la suite du dernier conseil d'école des points ont été abordés concernant le personnel communal. Une autre réunion a eu lieu en présence des enseignants, des personnels communaux, et des membres des commissions « personnel » et « école » de la commune pour débattre sur les différents points évoqués. Chacun a pu s'exprimer et formuler ses demandes en vue d'améliorer le fonctionnement du service. Des mesures ont été prises par la commune en vue d'améliorer encore la prochaine rentrée dans de bonnes conditions.

Vacances des élus

Les adjoints et les conseillers municipaux ont le planning des congés de chacun.
Pas de Conseil municipal en août.

Questions des élus

Catastrophe naturelle sécheresse : pas de réponse de la part de la Préfète.

Versement de la subvention du comité des fêtes : l'ensemble des subventions a été versé aux associations.

Demande de prêt du camion de la commune pour le 23 août pour récupérer du matériel dans une commune voisine.

Porte du garage de la salle Priesley : est –elle réparée ?

Pas de public

Prochain conseil municipal le mercredi 18 septembre à 20 heures

Fin de la séance à 22 h